Connect Solidarity : une plateforme d'informations à destination des réfugiés ukrainiens atteints de diabète

Depuis maintenant plus d'un mois, l'Ukraine est touchée de plein fouet par le retour de la guerre sur son territoire. Conséquence dramatique des conflits, de nombreuses personnes sont contraintes de quitter leur pays, les risques encourus en restant étant trop importants. En Ukraine, ils sont déjà plus de 3,7 millions* à avoir fui le territoire. Selon le dernier décompte, ce sont 30 000 personnes** qui sont venues se réfugier en France.

Souhaitant prendre part à la réponse collective européenne donnée à cette crise et soucieuse de l'accueil réservé aux réfugiés ukrainiens atteints de diabète en France, la Fédération Française des Diabétiques a tenu à participer à l'initiative mise en place par la Fédération Internationale du Diabète Europe, « Connect Solidarity ». Connect Solidarity est une plateforme internet grâce à laquelle les réfugiés ukrainiens diabétiques peuvent trouver des informations sur les droits et aides auxquels ils peuvent prétendre, suivant le pays dans lequel ils se trouvent. Via l'onglet « Je suis en France », de nombreuses informations et ressources leur sont accessibles.

Grâce à l'action de notre service juridique et social, qui suit de près les évolutions de la situation, les dernières informations utiles aux réfugiés sur les prises en charge possibles en France seront régulièrement mises à jour. Le service juridique de la Fédération, joignable au 01 40 09 24 25, assure une permanence téléphonique le mardi de 8h à 12h30 et le jeudi de 13h30 à 18h. Il se tient à leur disposition pour répondre à leurs interrogations en lien avec la prise en charge de leur diabète en France.

Qu'est-ce-que le gouvernement français a mis en place pour les réfugiés en provenance d'Ukraine ?

Comme tous les réfugiés ukrainiens actuellement dans un pays de l'Union Européenne, les ukrainiens se situant en France bénéficient de la « protection temporaire ». Il s'agit d'un dispositif exceptionnel prévu par la législation européenne qui vise à octroyer à tout réfugié une protection internationale immédiate, à laquelle sont associés des droits : le droit de séjour, le droit d'accéder à un logement, le droit de bénéficier de l'aide personnalisée au logement (APL), d'accéder aux soins médicaux, au travail, et au maintien des liens familiaux. Cette protection est accordée à toute personne de nationalité ukrainienne en faisant la demande, et est valable un an (renouvelable par période de six mois pour une durée maximal d'un an).

Concernant l'accès aux soins, le gouvernement français a décidé d'accorder aux réfugiés ukrainiens la protection universelle maladie, ainsi que la complémentaire santé solidaire non participative. La Fédération salue cette mesure d'une grande nécessité, qui permettra à toute personne ayant besoin d'accéder à des soins, d'en bénéficier gratuitement.

La Fédération Française des Diabétiques continue à travailler afin de vous proposer des solutions sûres et efficaces pour aider les ukrainiens atteints de diabète. La situation sur place étant particulièrement compliquée et évoluant très vite, il convient d'agir avec une grande prudence et de récolter des informations fiables. Nous reviendrons vers vous rapidement avec une proposition d'action en faveur de la population ukrainienne atteinte de diabète. Un grand merci à toutes les personnes s'étant déjà mobilisées en faveur de cette cause qui nous touche toutes et tous, ainsi qu'à celles et ceux ayant contacté la Fédération pour demander comment venir en aide.

*Source : haut-commissariat de l'ONU pour les réfugiés (UNHCR)

**Source : https://www.leparisien.fr/international/guerre-en-ukraine-pres-de-30000-refugies-arrives-en-france-dont-la-moitie-en-transit-selon-emmanuelle-wargon-27-03-2022-HDSS4ZNXVJETDMOI3T5WBZFJZA.php